

PAYS DE L'OURCQ - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Réunion de Conseil du 08/12/2007 à 8H45

SALLE JULES DELORME À TANCROU

Compte-rendu

Étaient présents :

Bernard BEAUFILS, Bernard BOURGEOIS, Josiane CALDERONI, Jean CARDONA, Patrick CHEVRIER, François COSSUT, Françoise COULET, Claudine COURTIAL, Claude COURTIER, Philippe COURTIER, Philippe COVOLATO, Jean-Jacques DEMANTES, Dominique DUCHESNE, Jacques DUSSIEU, Marina DUWER, Pierre EELBODE, Francis ELU, Jacqueline FAUVET, Michel FOUCHAULT, Catherine GARNIER, Jacques GARNIER, Gérard GAUTHIER, Bruno GAUTIER, Michèle GLOAGUEN, Claude HERPSONT, Michel MARTEAUX, Michel METAIS, Guy MICHAUX, Daniel NICOLAS, Pierre PAPELARD, Jean-Philippe PRUDHOMME, Bruno PRZYBYL, Jean-Claude RANZONI, Francis RENAULT, Jacques ROUSSEAU, Jacques SAINTE, Annamaria SCANCAR, Christian TRONCHE et Etienne WEHREL.

Absents et ayant donné pouvoir :

Charles-Auguste BENOIST à Catherine GARNIER, Gilles DUROUCHOUX à Marina DUWER, Aline DUWER à François COSSUT, Christine JAVERI à Jacques DUSSIEU, Jean-Pierre LABOURDETTE à Francis ELU, Joëlle LOVERA à Jean-Philippe PRUDHOMME, Denis MAHOUDEAU à Claude COURTIER, Robert PICAUD à Pierre EELBODE et Michèle POSZALCZYK à Jean-Claude RANZONI.

Absents :

Micheline BENOIT, Nathalie BURGHELLE, Patrick CHAMBARD, Joëlle DARQUIN, Claude GUICHARD, Achille HOURDE, Patrick LATRACE, Sylvie LIPARO, Olivier MAPPELLI, Roland MAUCHE, Yves PARIGI, Monique PEYRAMAURE, et Daniel PINSON.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, P. COURTIER, C. COFFINET, C. DIEUMEGARD, M. DUCHESNE, F. MACQUART, J.C. PIEQUET, A. VALLIN et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 36 délégués sont à ce moment présents. Le quorum est atteint.

M. C. COURTIER remercie les délégués présents et propose d'élire M. CHEVRIER comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. C. COURTIER donne la parole à M. TRONCHE. Celui-ci, est heureux d'accueillir, au nom de son Conseil municipal, le Conseil communautaire à Tancrou et souhaite à tous une bonne réunion de travail.

M. C. COURTIER le remercie puis salue la présence de Mme DUCROT et de M. ROLLAND. Il présente M. PRZYBYL nouvellement élu Délégué communautaire par le Conseil municipal de Crouy-sur-Ourcq, en remplacement de Thierry GALLON, et invite A. VALLIN, nouveau collaborateur du Pays de l'Ourcq, technicien Eau et Assainissement, à se lever.

J.C. PIEQUET procède alors à la lecture du compte-rendu de la réunion de Conseil du 29 septembre 2007.

M. C. COURTIER fait part d'une remarque de M. CARDONA :

M. RENAULT apparaît dans la liste des absents alors qu'il était présent.

Il invite ses collègues à faire part d'autres éventuelles remarques. En l'absence d'autre remarque, il invite le Conseil à adopter ce compte-rendu, compte tenu de la seule remarque évoquée.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. C. COURTIER rend alors compte des contrats qu'il a signés dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

COCONTRACTANT	OPÉRATION	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
SE.MA.FOR	Formation au Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité de Plateforme Elévatrice Mobile de Personnel (3 jours, 6 participants)	1 956,51 €	04/10/07
SAUR	Fourniture et pose d'un regard béton pour le déplacement du compteur de Torchamps	3 045,65 €	04/10/07
CABINET GREUZAT	Levés topographiques - Coulombs-en-Valois	4 700,00 €	08/10/07
SENETT	Nettoyage des vitres des bâtiments du Pôle de Services	1 014,20 €	16/10/07
CHRISTAL SONOR	Fourniture et réparation du matériel de sonorisation de la piscine	681,09 €	22/10/07
FA7	Sensibilisation artistique Lot 1 : sensibilisation musicale aux tout petits Lot 2 : sensibilisation musicale en milieu scolaire	72 398,20 €	08/11/07
YAKA	Sensibilisation artistique Lot 3 : sensibilisation aux arts plastiques en milieu scolaire	8 400,00 €	08/11/07
AIR LIQUIDE SANTE	Mise à disposition de bouteilles d'oxygène pour la piscine	1 920,00 €	13/11/07
SOLEAUTEC	Etude géotechnique - Zone de Grand-Champ OCQUERRE	8 541,00 €	14/11/07
CHRISTAL SONOR	Complément du matériel de sonorisation pour la piscine	601,76 €	19/11/07
ATA ILE DE FRANCE	Transport d'élèves pour le circuit n° 12 Desserte CLIS	92,40 € par jour pour 177 jours	20/11/07
D.D.A.F. 77	Maîtrise d'oeuvre relative aux travaux d'encrochement de l'exutoire du rejet de la station d'épuration de May en Multien	3 900,00 €	20/11/07
SWIFTY	Acquisition de matériels informatiques (pour le Siège et ACCES)	14 516,50 €	26/11/07
ETTER	Fourniture et livraison de mobilier Lot 1 : mobilier de bureau (pour le Siège et ACCES)	2 836,00 €	05/12/07

Il propose au Conseil de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, soulignant qu'il a invité M. RIGAULT à rejoindre l'Assemblée pour faire un point sur le dossier des Efffaneaux.

INSTITUTION

➤ **Modification des statuts de la Communauté : débat et vote relatif à l'adoption du projet**

M. C. COURTIER présente l'opportunité de modifier les statuts de la Communauté de communes et notamment de préciser :

- dans les GROUPES DE COMPETENCES OPTIONNELLES, le point 4 *Politique sociale*,
- dans les COMPETENCES FACULTATIVES, le point 1 *Transport*, le point 2 *Culture*, le point 4 *Sport* et le point 5 *Tourisme*.

Il rend compte du travail fait par la Commission Statuts, réunie le 28 novembre dernier, regrettant que seules sept communes y étaient représentées et donne lecture des précisions apportées, point par point.

Il fait part de l'avis unanimement favorable de ladite Commission sur ces modifications et rappelle le cadre légal et réglementaire qui régit les modifications statutaires d'une Communauté de communes, s'agissant en particulier des compétences, à savoir le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-17 et la Loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Il précise notamment qu'il notifiera la délibération aux vingt-deux communes membres, chaque conseil municipal disposant d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de modification des statuts.

M.C. COURTIER invite alors le Conseil à se prononcer sur ce projet de modification des statuts.

M. ELU dit qu'il est difficile de se prononcer sans connaître l'avis de son Conseil municipal.

J.C. PIEQUET rappelle que c'est la Loi qui prévoit cette procédure et que l'adoption de ce projet de modification requiert l'obtention d'une majorité qualifiée de votes favorables (les deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Il remarque que les élus siègent en assemblée communautaire en défendant l'intérêt communautaire et non l'intérêt communal et qu'il peut arriver qu'un élu vote favorablement sur un projet présenté en assemblée communautaire et différemment en assemblée communale.

M. P. COURTIER remarque qu'il s'agit aujourd'hui de décider de présenter ce projet aux conseils municipaux ou non.

M. DUSSIEU rappelle que lors des précédentes modifications des statuts, la même procédure avait été suivie.

En réponse à M. CHEVRIER, J.C. PIEQUET informe le Conseil que le projet de création d'un Office de Tourisme communautaire a été élaboré en concertation avec les Syndicats d'Initiatives de Lizy-sur-Ourcq et de Crouy-sur-Ourcq.

M.C. COURTIER donne lecture du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Election de M. Bruno PRZYBYL, nouveau délégué communautaire, au sein d'une Commission de Travail**

M.C. COURTIER rappelle aux membres du Conseil l'élection de Bruno PRZYBYL en qualité de délégué de la commune de Crouy-sur-Ourcq.

Il propose de l'élire au sein de la Commission Vie Locale, en remplacement de M. GALLON.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET EMPLOI

M. C. COURTIER propose d'attendre M. RIGAULT pour la présentation du point sur les Effaneaux et de démarrer le chapitre Affaires économiques par les points concernant la Zone d'activités de Grandchamp.

➤ **Zone d'activités de Grandchamp à Ocquerre :**

- **Cession d'une parcelle : autorisation donnée au Président de signer tout acte relatif à cette cession**

M. C. COURTIER rappelle qu'au cours de sa précédente séance, le Conseil a approuvé le principe de la vente à M. GAIGNEROT ou aux Pompes Funèbres de Lizy-sur-Ourcq d'une parcelle de 2000 m² extraite de la parcelle ZC 42 à Ocquerre (zone de Grandchamp) au prix de 25 €/m² HT (TVA en sus) et l'a autorisé à négocier une promesse de vente.

M. C. COURTIER précise que ce terrain n'étant pas encore desservi par les réseaux, une promesse de vente particulière a été préparée pour une durée minimale de 22 mois, durée liée au temps de réalisation des réseaux.

Il présente alors le programme de travaux envisagé pour le « bouclage » de la rue des Merisiers qui permettra la viabilisation de différents terrains et l'achèvement des travaux de la première tranche de la ZAC de GrandChamp, tels que prévus dans le dossier de ZAC. Il ajoute que ces travaux pourraient permettre enfin la desserte de la seconde tranche de la zone de GrandChamp sur la parcelle ZC 18 d'une contenance de 47 859 m². Il souligne que ce bouclage est estimé à environ 400.000 € H.T..

Il invite alors le Conseil, compte tenu de ce projet de vente, à prendre acte de la nécessité d'engager les travaux de bouclage de la zone de GrandChamp, prévus au dossier de ZAC, afin qu'ils soient achevés au plus tard 22 mois après la date de signature de ladite promesse de vente.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Location d'une parcelle : autorisation donnée au Président de signer tout acte relatif à cette location**

M.C. COURTIER informe le Conseil que M. GAIGNEROT a demandé à occuper 1000 m² avant l'achèvement des travaux de viabilisation, et même dès que possible, sous forme d'une location précaire afin de stocker des caveaux et des monuments sur une plate-forme.

Par conséquent, M. C. COURTIER invite le Conseil à l'autoriser à signer avec M. GAIGNEROT un bail précaire d'une durée de 22 mois pour la location de la partie Nord du lot N°15 d'une contenance de 1000 m², le loyer proposé étant de 1,5 € HT(taxe foncière comprise) par m² et par an.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Projet de zone d'activités des Effeneaux : point**

M. RIGAULT fait un point sur l'avancée de ce dossier à rebondissement dont il ne voit pas le bout. Il cite l'exemple du dossier de la DRIRE, déposé en janvier, et qui n'a pas encore été validé. Il remarque que s'agissant de l'alimentation en eau potable de la zone, les choses ont avancé. Il précise que les chiffrages ont été refaits par la D.D.A.F. et le maître d'oeuvre. Il fait un point sur la consultation lancée en vue de la réalisation de ces travaux et de ses résultats.

M. C. COURTIER rappelle que les trois communes territorialement concernées se sont engagées à reverser la T.L.E., ce qui financera ces travaux.

M. RIGAULT remarque que les subventions du Département et de l'Agence de l'Eau sont liées au bouclage qui sera réalisé par la suite et non à la réalisation même de la zone.

M. ELU ne voit aucun inconvénient sur l'exposé. Il est partisan de la zone mais n'est pas d'accord pour que les 57 ha soient consacrés à la logistique. Sur le problème de l'eau et du giratoire, il dit que ce sont des questions techniques. Il dit que l'absence de réponse de la DRIRE est l'annonce de difficultés parce qu'il s'agit de logistique.

M. C. COURTIER rappelle que la promesse de vente porte sur l'ensemble de la zone.

M. ELU dit le problème des 63 ha qui ne sont pas inscrits au Schéma Directeur d'Ile de France : les documents de la Région et de l'Etat présentent un très gros bémol sur les 63 ha, car la zone n'est pas desservie en multi-modal. Il dit qu'il est d'accord sur les solutions présentées pour l'eau.

M. RIGAULT rappelle qu'il y a eu neuf réunions du Comité de Pilotage du projet, en Sous-Préfecture, depuis un an et demi et se félicite du travail fait dans ce cadre avec les services de la D.D.A.F., de la D.D.E., des Routes du Département, les autres services de l'Etat et du Département. Il regrette que la DRIRE ait fait refaire deux fois le dossier pour des problèmes de forme et rend compte de la réunion qu'il a eue avec le Directeur de la DRIRE qui a reconnu l'intérêt que présente le projet pour le territoire.

M. ELU n'est pas du même avis sur la DRIRE. Il dit qu'il y a derrière cette non-réponse, une volonté politique.

M. RIGAULT dit que pour lui, ils n'ont pas fait leur travail. S'agissant du S.D.R.I.F., il remarque qu'il n'est pas encore applicable et que le Commissaire enquêteur a confirmé que dans la configuration actuelle on peut aller jusqu'à 75 ha. M. RIGAULT ajoute qu'il est certain que quand la zone de 57 ha fonctionnera, elle sera un moteur économique intéressant pour rechercher d'autres façons d'utiliser le terrain. Il rappelle que le Pays Fertois avait dit qu'il ne souhaitait pas que cela lui coûte un sou et que le

projet actuel remplit cette condition tout en étant un centre économique important, moteur pour la suite, avec une réserve foncière acquise au coût de la terre agricole.

M. ELU dit que s'il y a un problème avec la DRIRE, ce n'est pas pour rien. Il indique qu'il a demandé que sur les 57 ha, moins de 20 soient consacrés à la logistique. Il dit les conséquences de ce projet en termes de traversée de villages sur la D401.

M. C. COURTIER précise que le point de vue de M. ELU a été bien compris.

M. BEAUFILS remarque que le Directeur de la DRIRE leur a dit, après avoir visité le site, qu'il ne connaissait pas, ne pas comprendre que cette zone n'existât pas depuis dix ans car c'était la seule zone du Département éloignée de tout habitat. Il dit que le Directeur de la DRIRE a même, à quatre reprises, présenté ses excuses pour ne pas avoir compris l'enjeu du projet.

M. ELU dit que cette zone aurait dû être faite il y a 20 ans.

M. RIGAULT remarque, en ce qui le concerne, qu'il dispose du dossier depuis 6 ans. Il ajoute que le résultat actuel est fonction de la conjoncture économique du moment et que compte tenu du schéma de logistique en Seine-et-Marne, les camions empruntent dès que possible les voies rapides et qu'avec ou sans les Effeneaux, il y aura des camions, notamment compte tenu des projets de développement sur Château-Thierry.

M. C. COURTIER propose, avant le départ de M. RIGAULT, d'aborder le point relatif à l'avenant n°1 à la Convention avec le Pays Fertois en vue de la desserte A.E.P. de la zone d'activités des Effeneaux.

➤ **Convention avec le Pays Fertois en vue de la desserte A.E.P. de la zone d'activités des Effeneaux : avenant n°1 autorisation donnée au Président à signer ledit avenant**

M. C. COURTIER rappelle au Conseil que par convention signée le 12 janvier 2007, le Pays de l'Ourcq a délégué au Pays Fertois la maîtrise d'ouvrage pour l'alimentation en eau potable de la zone des Effeneaux. Il présente aujourd'hui l'opportunité d'un avenant n°1 à cette convention, compte tenu des modifications intervenues dans ce projet.

Il indique alors que l'avenant n°1 prend acte d'une actualisation des dates et des montants de travaux et apporte quelques modifications compte tenu de l'état d'avancement du projet. Il parcourt rapidement ce projet d'avenant et invite le Conseil à l'autoriser à le signer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. RIGAULT informe le Conseil qu'après une procédure de consultation, l'entreprise Eiffage a été retenue pour la réalisation des deux lots (canalisations et château d'eau) et que cette entreprise devrait réaliser du bon travail.

M. C. COURTIER remercie à nouveau M. RIGAULT pour sa présentation et le travail qu'il réalise sur ce dossier. M. RIGAULT quitte la séance en souhaitant à tous une bonne continuation.

AFFAIRES SOCIALES

➤ **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. MICHAUX parcourt rapidement le compte-rendu de la réunion du 15 novembre dernier et développe les points inscrits à l'ordre du jour de la présente réunion de Conseil dans l'ordre dans lequel la Commission les a traités :

Modification des statuts de la Communauté de communes

M. MICHAUX remarque que la Commission avait examiné le projet concernant le point 4 *politique sociale*.

➤ **Fonds de concours pour l'accueil périscolaire**

M.MICHAUX rappelle que le 9 juillet dernier le Conseil a validé le principe de la mise en place d'un fonds de concours afin de soutenir le fonctionnement des accueils périscolaires initiés par les communes ou leurs regroupements pédagogiques.

Il présente alors le fruit de la réflexion de la Commission puis du Bureau, les propositions de la Commission ayant été affinées suite à une enquête complémentaire menée auprès des communes concernées :

- fixation d'une valeur journée enfant : 1 €
- application d'un coefficient :
 - 1 pour un service d'accueil le matin, le midi ou le soir
 - 2 pour un service d'accueil sur 2 temps
 - 3 pour un service d'accueil sur les 3 temps (matin, midi et soir).

M.C. COURTIER rappelle que le montant annuel du fonds de concours ainsi déterminé est plafonné au montant de la dépense communale (conformément aux dispositions légales et réglementaires), proposant que pour le calcul de la dépense communale soient prises en compte :

- les charges directes de l'accueil périscolaire, à l'exception des charges liées à l'éventuel service de restauration scolaire,

- les charges diverses (fluides, assurances, entretien ...) et les charges de gestion dont le montant est forfaitisé à 10 % du coût total du service d'accueil périscolaire.

Il ajoute qu'il présentera au cours d'une prochaine séance un projet de convention à passer avec les communes ou syndicats concernés, ainsi qu'une enveloppe budgétaire affinée intégrant la période de fonctionnement de septembre à décembre 2007.

M. ELU félicite le Président et la Commission pour cette décision. Il rappelle que, depuis des années, il demande que cette question soit examinée et espère que l'effet rétroactif pourra intervenir sur l'ensemble de cette période écoulée. Il souhaite alors apporter une bonne nouvelle au Conseil : le C3D du Pays de l'Ourcq a été adopté par l'assemblée départementale pour un montant d'environ 1,150 M€, disant les difficultés qu'il a eues à défendre ce projet.

M.C. COURTIER donne alors lecture du projet de délibération relatif au fonds de concours et invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Avenant n°2 au contrat d'objectifs avec l'ASSAD : autorisation donnée au Président de signer cet avenant**

M.MICHAUX présente le contexte et l'objet de ce projet d'avenant n°2 : il s'agit de prendre en compte une actualisation du budget 2007 de l'association sur les actions inscrites au contrat et d'intégrer une nouvelle action (le livret d'accueil) ; l'avenant n°2 actualise le montant 2007 à 33.340 € soit une plus-value de 8.940 € par rapport à l'avenant n°1.

Il remarque que la Commission n'a pas retenu l'aide demandée au titre de la « constatation différentielle » qui correspond au différentiel entre le coût de revient d'une heure d'intervention et la prise en charge par le Conseil général et les différentes caisses.

Ayant rappelé que le 15 mai 2007, le Conseil l'a autorisé à signer avec l'ASSAD l'avenant n°1 au contrat d'objectifs, M. C. COURTIER invite le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant n°2 dans les conditions ci-dessus exposées.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés
Mmes DUWER et SCANCAR, MM. DUSSIEU et ELU
n'ayant pris part ni aux débats ni au vote.*

➤ **Bail à réhabilitation de l'immeuble rue J. Jaurès à Lizy-sur-Ourcq : point sur le projet, présentation du compte d'exploitation prévisionnel, autorisation donnée au Président de demander des subventions**

M. MICHAUX rappelle les difficultés qui ont retardé l'avancement du projet confié à l'association A.I.P.I. depuis 2005 : les demandes de subventions, le permis de construire (avec les contraintes imposées par l'Architecte des Bâtiments de France), la remise tardive des offres des entreprises auprès d'A.I.P.I.. De plus, il informe des difficultés d'ordre financier, et non des moindres, qui viennent impacter le projet avec le retrait de la « Fondation Abbé Pierre » qui participait à hauteur de 37 200 €, l'augmentation des devis entre 2005 et 2007, ainsi que l'augmentation du taux d'intérêt des prêts bancaires.

Il présente alors rapidement le point financier du projet :

Montant total de l'opération :	434.446 €
(hors ravalement et aménagement parking côté cours intérieure)	
Montant des subventions :	397.292 €
Participation possible pour le Pays de l'Ourcq :	99.444 €
– le ravalement :	25.300 €
– l'aménagement des parkings extérieurs :	36.990 €
– Delta (travaux / subventions) :	37.154 €

M. MICHAUX souligne l'importance de ce projet dans sa composition actuelle : 2 logements d'urgence et 3 logements très sociaux et fait part de l'avis favorable de la Commission pour une participation à hauteur du montant évoqué.

M. C.COURTIER dit son soutien à ce projet important à l'échelle du territoire, notamment s'agissant des logements d'urgence.

Ayant fait part de l'avis favorable de la Commission des Affaires Sociales, il donne lecture du projet de délibération et invite le Conseil à valider l'engagement de la Collectivité sur un bail à réhabilitation d'une durée de 30 années (avec comme contenu 2 logements d'urgence et 3 logements très sociaux), la prise en charge des travaux de ravalement et d'aménagement des parkings et une aide directe à A.I.P.I. d'un montant de 37.154 €.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Convention entre la Communauté de communes et la Mission Locale du Bassin d'emploi de Meaux: autorisation donnée au Président de signer cette convention**

M. MICHAUX rappelle au Conseil le partenariat engagé avec la Mission Locale du Bassin d'emploi de Meaux depuis une dizaine d'années, notamment au sein du service communautaire ACCES et souligne l'opportunité de le poursuivre.

Il donne alors lecture rapide du projet de convention qui formalise les engagements réciproques des parties en vue de l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire, et ce, pour la période 2007-2009.

Ayant fait part de l'avis favorable de la Commission des Affaires Sociales, M. C.COURTIER remarque que la Communauté de communes s'engage notamment à soutenir le fonctionnement de la Mission Locale par le versement d'une subvention annuelle de 0,75 € par habitant soit 12.130 € pour l'année 2007. Il donne alors lecture du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention avec la Mission Locale du Bassin d'emploi de Meaux, compte tenu des engagements évoqués.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

Poursuivant la lecture du compte rendu de la Commission, M. MICHAUX souligne l'avis favorable de la Commission sur la demande de mobilier présentée par le R.A.S.E.D., service spécialisé de l'Education nationale installé à l'école H. Dès à Lizy-sur-Ourcq.

Mme GARNIER remarque que les enfants du Plessis sont concernés par un autre R.A.S.E.D. pour lequel elle est parfois sollicitée. Elle dit qu'elle fera suivre ces demandes à la Communauté de communes.

➤ **Gestion et animation du Centre de Loisirs Sans Hébergement et du secteur Jeunesse : autorisation donnée au Président de signer le ou les marchés avec la ou les entreprises attributaires**

M. C.COURTIER rappelle que fin 2004, les prestations à caractère social ou d'animation ont fait l'objet d'un marché composé de six lots :

- Lot n°1 : organisation, gestion et animation du centre de loisirs communautaire et son service de restauration
- Lot n° 2 : organisation, gestion et animation d'un séjour de vacances d'été
- Lot n° 3 : organisation, gestion et animation d'une formation BAFA
- Lot n° 4 : organisation, gestion d'actions d'animation et de loisirs, d'information et de prévention en direction des jeunes
- Lot n° 5 : organisation, gestion et animation de 3 sites multimédia et internet communautaires
- Lot n° 6 : organisation, gestion et animation d'ateliers d'expression corporelle et artistique.

Il souligne notamment que les lots n°1, 2 et 4, ont été attribués à l'association LA FOCEL, pour une durée de validité allant jusqu'au 31 décembre 2006, et que chaque lot a été reconduit pour une année et arrive à échéance le 31 décembre 2007.

Il informe alors le Conseil qu'en vue d'assurer la continuité du service pour la gestion et l'animation du centre de loisirs communautaire et du secteur jeunesse correspondant aux lots 1 et 4 du marché arrivant à échéance le 31 décembre 2007, il a lancé une procédure de marché public avec mise en concurrence, de manière à attribuer un nouveau marché.

Il fait alors un point rapide sur la procédure :

Sur les 6 dossiers de consultation retirés, quatre offres ont été reçues sous forme papier dans les délais.

Un comité technique, réuni le 20 novembre 2007, a effectué l'ouverture des plis et a analysé la recevabilité des offres.

Les 4 candidats (LA FOCEL, LEO LAGRANGE ILE DE FRANCE, IFAC et UFCV) ont remis une offre pour le lot n° 1 - gestion et animation du Centre de loisirs communautaire et le lot n°2 - actions d'animation et de loisirs, d'informations et de prévention en direction du secteur jeunesse. Chaque offre a été jugée complète et a en conséquence été retenue pour examen. Conformément au règlement de consultation, les offres ont été analysées et notées à partir des critères suivants : le prix (30 %), l'intérêt pédagogique du projet (40 %) et les activités proposées (30 %).

M. C.COURTIER rend compte du rapport d'analyse établi par le Comité technique le 30 novembre dernier, puis du classement arrêté par la Commission d'Appel d'Offres, le 3 décembre 2007 : la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le lot n° 1 pour un montant annuel de 201.605,00 € T.C.C. et le lot n°2 pour un montant annuel de 185.956,00 € T.C.C. à l'association LA FOCEL.

Par conséquent, il invite le Conseil à l'autoriser à signer le marché lot n°1 – gestion et animation du Centre de loisirs communautaire et lot n° 2 – actions d'animation et de loisirs, d'informations et de prévention en direction du secteur jeunesse avec l'Association LA FOCEL pour un montant total annuel de 387.561,00 € T.C.C..

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

M. ELU demande ce qu'il en est des sites multi-médias, rappelant que des locaux communaux sont mis à disposition de l'intercommunalité pour cet usage et que du matériel a été acheté.

J.C. PIEQUET rappelle que les trois espaces publics numériques ont fermé fin juin suite à la cessation d'activités de l'association Agece Pacte. Il informe qu'à la demande du Président et du Bureau, est en cours de réflexion la mise en oeuvre d'un projet avec des vocations complémentaires permettant d'optimiser la rentabilisation de ces espaces. Il remarque qu'une étude est menée par O. LUTHIER avec un souci de transversalité (public scolaire, jeunes, troisième âge, acteurs économiques ...),

l'objectif étant de proposer un projet dynamique et cohérent avec une réouverture au plus tard en septembre 2008.

Il ajoute que ces espaces doivent être conçus comme communautaires.

M. ELU remarque que 50 % des fréquentations du site de Congis étaient extérieurs à la Commune.

M. MICHAUX dit que ce n'est pas le cas s'agissant du public scolaire.

➤ **Marché de prestations de services concernant des actions à caractère social ou d'animation en direction du secteur Enfance Jeunesse :**

– **Lot 1 : Organisation, gestion et animation du Centre de Loisirs communautaire et de son service de restauration : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°1 au marché avec la FOCEL**

M. C.COURTIER rappelle au Conseil que le marché signé avec la FOCEL pour le lot n° 1 - Organisation, gestion et animation du Centre de Loisirs communautaire et de son service de restauration court jusqu'au 31 décembre 2007 (après avoir été prolongé d'un an). Il remarque que compte tenu du calendrier scolaire en cours et des dates des vacances scolaires de Noël 2007, il paraît opportun, pour garantir la qualité du service rendu aux familles, de faire coïncider la fin du marché avec la fin des vacances scolaires.

Ayant souligné que la plus-value induite par les 4 jours supplémentaires de prestation s'élève à 2.049,41 euros T.C.C., ce qui correspond à une augmentation d'environ 0,40 %, du montant total du marché, M. C.COURTIER invite le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant n°1 prolongeant le marché jusqu'au 4 janvier 2008 et actant les conséquences financières de cette prolongation.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

– **Lot 6 : Organisation, gestion et animation d'ateliers d'expression artistique et corporelle: autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°1 au marché avec ARTECHS**

M. C.COURTIER rappelle au Conseil que le marché signé avec ARTECHS pour le lot n° 6 - Organisation, gestion et animation d'ateliers d'expression artistique et corporelle court jusqu'au 31 décembre 2007 (après avoir été prolongé d'un an). De même que pour le point précédent, il présente l'opportunité de prolonger ce marché jusqu'au 4 janvier 2008.

Ayant souligné que cet avenant est sans incidence financière et ne modifie pas l'économie générale du marché, il invite le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant n°1.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

M. DUSSIEU informe le Conseil du démarrage de la nouvelle campagne des Restos du Coeur ; il indique qu'une montée en puissance est d'ores et déjà notée puisqu'on repart au même niveau qu'à la fin de la campagne précédente.

M. C. COURTIER le remercie pour ces précisions.

FINANCES - PERSONNEL

➤ **Section d'investissement – Budget général : Autorisation d'engagement dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2007**

➤ **Section d'investissement – Budget annexe Eau et Assainissement : Autorisation d'engagement dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2007**

➤ **Section d'investissement – Budget annexe Hôtel d'entreprises : Autorisation d'engagement dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2007**

➤ **Section d'investissement – Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp : Autorisation d'engagement dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2007**

M. C. COURTIER propose au Conseil, compte tenu de la conséquence de l'ordre du jour, de présenter ces quatre points simultanément.

Il en rappelle l'opportunité pour le bon fonctionnement de la collectivité pendant le premier trimestre 2008 et dans l'attente du vote des budgets par l'Assemblée délibérante : conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sollicite du Conseil pour faciliter le fonctionnement de la collectivité sur le premier trimestre 2008, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, aux quatre budgets concernés, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2007, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. C. COURTIER invite alors le Conseil à se prononcer sur ces autorisations,

- Budget général

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

- Budget annexe Eau et Assainissement

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

- Budget annexe Hôtel d'entreprises

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

- Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Sortie d'inventaire de biens détruits ou vétustes - Budget Général M14**

M. C. COURTIER présente au Conseil l'opportunité de procéder à la sortie d'inventaire de certains biens inscrits à l'inventaire du Budget général, soit parce qu'ils sont détruits soit parce qu'ils sont vétustes.

Mme DUCROT confirme l'opportunité de cette sortie d'inventaire soulignant que ces procédures sont aujourd'hui sans incidence budgétaire.

M. C. COURTIER parcourt rapidement la liste des biens concernés par article d'imputation comptable puis invite le Conseil à valider cette sortie d'inventaire.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Admission en non-valeur de titres de recettes - Budget Général M14**

M. C. COURTIER présente au Conseil l'opportunité de procéder à l'admission en non-valeur de trois titres de recettes au Budget Général M14, les services de Madame le Receveur n'ayant pu recouvrer ces sommes malgré de nombreuses démarches.

Il précise qu'il s'agit :

- du titre 217/1996 pour un montant de 230,20 € sur M. LECLERCQ Jacques pour la cantine du Regroupement Pédagogique Coulombs / Dhuisy / Germigny/Ocquerre/Vendrest (à l'époque où le Pays de l'Ourcq gèrait ce service)
- du titre 23/1997 pour un montant de 368,39 € sur M. LECLERCQ Jacques pour la cantine du Regroupement Pédagogique
- et du titre 193/1998 pour un montant de 250,37 € sur M. LEDOUX Jean-Pierre concernant un trop-perçu de rémunération (lié à une fin de contrat).

M. C. COURTIER invite le Conseil à valider l'admission en non-valeur de ces trois titres de recettes au Budget Général M14 et à l'autoriser à procéder aux écritures comptables y relatives.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Décision budgétaire modificative n°2 au Budget Général M14 : examen et vote**

M. C. COURTIER invite A. BOURGEOIS à présenter ce projet de Décision budgétaire modificative n°2 au Budget Général M14.

A. BOURGEOIS présente l'opportunité de ce projet de D.M., compte tenu de régularisation sur des cautions versées à récupérer et d'écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, liées aux dépenses d'insertion.

M. C. COURTIER remarque qu'avec cette D.M. les équilibres des deux sections s'établissent comme suit :

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13.401.866,04 €
(sans changement par rapport à la Décision Modificative n° 1 au budget 2007)	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2.173.418,42 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	9.428.568,86 €

(soit un suréquilibre de 7.255.150,44 €)

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Décision budgétaire modificative n°2 au Budget Annexe M49 – Eau et Assainissement : examen et vote**

A. BOURGEOIS présente l'opportunité de ce projet de D.M., compte tenu de l'insuffisance de crédits aux opérations 10030-*assainissement Jaignes-Tancrou*, 10039-*renforcement AEP Le Plessis* et 40014-*Effaneaux A.E.P. Phase chantier* et les engagements du Pays de l'Ourcq vis-à-vis du Pays ferrois pour l'alimentation en eau des Effaneaux (articles 6742 et 238). Il est aussi proposé de prévoir des crédits pour une mission d'A.M.O. dans le cadre de la procédure de D.S.P. pour l'eau et l'assainissement (article 6226). Les opérations 40022, 40021, 40020, 40019 et 40015 sont supprimées pour débloquer des crédits suffisants.

M. C. COURTIER remarque qu'avec cette D.M. les équilibres des deux sections s'établissent comme suit :

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2.908.056,33 €
(inchangé par rapport à la D.M. 1 au budget 2007)	
DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	5.760.739,28 €

(soit une baisse de 660.920,00 € par rapport à la D.M. 1 au budget 2007)

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Prix de l'eau : fixation de la part collectivité pour 2008**

M. C. COURTIER rappelle que la Communauté de communes a, pour son service eau et assainissement, deux fermiers :

- la Lyonnaise des Eaux pour le service eau et assainissement sur la Commune d'Armentières-en-Brie (dans le cadre d'un contrat de délégation de service public que la collectivité a repris le 1er Janvier 2005 lors de l'adhésion de la commune),
- la SAUR sur les vingt-et-une autres communes.

S'agissant des parts collectivité des tarifs de redevance eau et assainissement, M. C. COURTIER propose, à compter du 1er janvier 2008, une hausse de 2%, compte tenu notamment de l'importance des programmes d'équipement à réaliser dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, de la hausse des coûts des travaux publics et de la diminution des financements extérieurs. M. FOUCHAULT indique qu'il s'agit là de la proposition faite par la Commission et qui tend à se rapprocher de l'inflation.

M. C. COURTIER indique les conséquences de cette augmentation de la part Communauté de communes sur une facture moyenne de 120 m³ :

- 2,99 € H.T. s'agissant des communes rattachées au contrat d'affermage de la SAUR
- 2,87 € H.T. s'agissant de la commune d'Armentières-en-Brie.

Il invite alors le Conseil à se prononcer sur cette proposition d'augmentation.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Contrats d'assurance des risques statutaires : adhésion de la collectivité à la procédure lancée par le Centre de Gestion**

M. C. COURTIER informe le Conseil que le Pays de l'Ourcq adhère depuis quatre ans au contrat de groupe du Centre de Gestion de Seine-et-Marne s'agissant de l'assurance-risques statutaires. Il souligne alors l'opportunité d'adhérer à la nouvelle consultation lancée par le Centre de Gestion et invite le Conseil à l'autoriser à signer toute pièce relative à l'adhésion de la collectivité à la procédure lancée par le Centre de Gestion, sans s'engager sur une possible adhésion au futur contrat.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

M. PAPELARD souligne l'intérêt de cette démarche pour les collectivités.

➤ **Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp : Cadence d'amortissement**

M. C. COURTIER précise l'opportunité de compléter le régime des amortissements adopté par le Conseil, le régime de cadence d'amortissement des biens du Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp n'ayant pas encore été arrêté.

Il propose alors les ajouts suivants pour ce Budget :

- bien de faible valeur (inférieure ou égale à 600 € HT) : 1 an
- élément de signalétique : 10 ans
- autres éléments de mobilier urbain (poubelle...) : 8 ans.

M. C. COURTIER invite alors le Conseil à valider cet ajout concernant le régime de cadence d'amortissement des biens de la collectivité.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Affiliation de la collectivité au Centre de Remboursement du C.E.S.U.**

M. C. COURTIER informe le Conseil de l'opportunité pour la collectivité de s'affilier au Centre de Remboursement du C.E.S.U., certains usagers de la Halte-Garderie souhaitant régler leur état de frais mensuel par Chèque Emploi Service Universel.

A. BOURGEOIS présente les conditions générales d'affiliation au Centre de Remboursement du C.E.S.U., groupement d'intérêt économique chargé de recueillir les informations nécessaires pour réaliser l'affiliation des intervenants (personnes physiques ou morales) pour le compte de l'ensemble des émetteurs et d'effectuer le traitement des C.E.S.U. en vue de leur paiement aux intervenants affiliés. Il indique qu'il est notamment proposé au Conseil, s'agissant du remboursement des C.E.S.U. préfinancés, d'opter pour le délai de 21 jours plutôt que 7 jours, les tarifs des prestations du Centre de Remboursement du C.E.S.U. étant dans ce cas inférieurs.

Ayant donné lecture du projet de délibération sur ce point, M. C. COURTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

Mme DUCROT signale qu'il conviendra d'adapter la régie de recettes afin d'y intégrer ce nouveau mode de paiement et ajoute que la monnaie ne peut être rendue sur un C.E.S.U., au même titre que pour un ticket restaurant.

➤ **Création d'un poste d'attaché territorial chargé de mission – Développement de l'Action sociale**

M. C. COURTIER remarque qu'il avait inscrit ce point à l'ordre du jour de la présente réunion de Conseil suite au contrôle de légalité effectué par M. le Sous-Préfet sur la création d'un poste de chargé de mission Développement de l'Action sociale, faite au cours de la précédente séance. Compte tenu de l'entretien qu'il a eu avec M. le Sous-Préfet à ce propos, il propose au Conseil de retirer ce point de l'ordre du jour.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps non-complet (17,5 heures), responsable de la Halte Garderie (préalablement à la suppression du poste existant)**

P. COURTIER rappelle au Conseil le schéma de fonctionnement actuel de la Maison des Enfants et des différents services qui la composent et souligne le départ de deux agents : la Directrice de la Maison des Enfants et un agent, auxiliaire de puériculture. Elle remarque qu'après cinq années de fonctionnement et compte tenu de ces départs, il paraît opportun de repenser le schéma de fonctionnement de cette structure et notamment de distinguer le poste de responsable de la Halte Garderie et le poste de référent famille qui serait chargé du Point Information Famille, des ateliers Prêts de Jeux et livres et des ateliers itinérants, la responsable actuelle de la Halte Garderie assumant un certain nombre de missions extérieures à la Halte.

Par conséquent, M. C. COURTIER propose au Conseil la création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps non-complet (17,5 heures), responsable de la Halte Garderie.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

Il remarque qu'après saisine du Comité Technique Paritaire, il proposera au Conseil la suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture.

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX
--

M. C. COURTIER donne la parole à M. FOUCHAULT.

➤ **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. FOUCHAULT parcourt rapidement les comptes-rendus des deux précédentes réunions (5 et 28 novembre derniers) ainsi que les tableaux des programmes en cours.

➤ **Mission de Maîtrise d'Oeuvre pour l'assainissement des communes de Jaignes et Tancrou : autorisation donnée au Président de signer le marché avec l'entreprise attributaire**

M. C. COURTIER rappelle l'opportunité de la Mission de Maîtrise d'Oeuvre pour l'assainissement des communes de Jaignes et Tancrou. Puis il rend compte de la consultation qu'il a lancée en vue de confier cette mission.

14 candidats ont remis un dossier de candidature et 11 ont été agréés par le Comité technique. 8 des 11 candidats ont remis une offre.

Conformément au règlement de consultation, ces 8 offres ont été notées pour chacun des 4 critères suivants : la valeur technique (pour 45 %), le montant de la prestation (pour 30 %), le délai d'exécution (pour 20 %) et le taux de tolérance (pour 5 %).

Il informe alors le Conseil qu'à partir du rapport d'analyse établi par les services et du classement arrêté par le Comité Technique, le 30 novembre 2007, il a décidé d'attribuer le marché à la D.D.A.F. de Seine-et-Marne qui a obtenu la meilleure note de 7,06, pour un montant de 123.875,00 € H.T.. Par conséquent, il invite le Conseil à l'autoriser à signer le marché avec la D.D.A.F..

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement – avenue de Montigny à Crouy-sur-Ourcq : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°1 avec l'entreprise LOELTZ**

M. C. COURTIER rappelle que le programme de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement – avenue de Montigny à Crouy-sur-Ourcq a été confié à l'entreprise LOELTZ et informe que les branchements des particuliers sont en cours. Il souligne l'opportunité de proposer un avenant n°1 à ce marché, compte tenu de la surprofondeur du réseau d'eaux usées qui entraîne un

surplus de travaux non prévu ; il ajoute que cette surprofondeur entraîne une plus-value au marché de 1.503,00 € H.T., soit une augmentation du marché de 0,89 %.

M. FOUCHAULT regrette que cette donnée n'ait pas été anticipée.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Aménagement et Travaux, M. C. COURTIER invite alors le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise LOELTZ afin de prendre acte de cette plus-value.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Renforcement du réseau d'eau potable du Plessis-Placy : autorisation donnée au Président de signer le marché avec l'entreprise attributaire**

M. C. COURTIER informe le Conseil qu'en vue de la réalisation de travaux de renforcement du réseau d'eau potable au Plessis-Placy, il a lancé une consultation selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il rend alors compte de la procédure :

Sur les 11 offres reçues, seules 8 ont été analysées, 3 candidats ayant été déclarés non-admis pour cause de qualifications insuffisantes et de dossiers incomplets.

Conformément au règlement de consultation, les 8 offres ont été notées pour chacun des 3 critères suivants : le prix (pour 40 %), la valeur technique (pour 30 %) et le délai d'exécution (pour 30 %).

Il informe alors le Conseil qu'à partir du rapport d'analyse établi par le maître d'oeuvre et du classement arrêté par le Comité Technique, le 6 décembre 2007, il propose d'attribuer le marché au groupement SFDE/TPIDF, pour un montant de 126.834,50 € H.T.. Par conséquent, il invite le Conseil à l'autoriser à signer le marché avec le groupement SFDE/TPIDF.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Rétrocession des réseaux d'A.E.P., d'assainissement et d'eaux pluviales du Lotissement de la Cavée à Crouy-sur-Ourcq : annule et remplace la délibération 2005-12/06**

M. C. COURTIER rappelle au Conseil que le 17 décembre 2005, le Conseil l'a autorisé à signer la convention de rétrocession des réseaux d'A.E.P., d'assainissement et d'eaux pluviales du Lotissement de la Cavée à Crouy-sur-Ourcq avec la société AURA, par délibération référencée 2005-12/06.

Il propose au Conseil de rapporter cette délibération, certains termes devant être précisés ; il s'agit notamment d'accepter que cette rétrocession soit réalisée moyennant le prix d'un euro et qu'elle soit faite même sur les parcelles grevées d'inscription.

Il souligne que cette rétrocession doit être formalisée par une convention et invite le Conseil à l'autoriser à la signer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

En réponse à M. ELU, M. FOUCHAULT dit que ce lotissement date de 2000.

➤ **Travaux sur le réseau d'eaux pluviales de la Commune de Douy-la-Ramée : convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage, autorisation donnée au Président de signer cette convention**

M. C. COURTIER informe le Conseil qu'à l'intersection de la R.D. 9 et de la route de Brégy, un avaloir collectant les eaux de pluies est relié à une canalisation qui rejoint la Théroouanne en passant chez un particulier et que cette canalisation est cassée. Il ajoute qu'en cas de fortes pluies, la montée en charge du réseau provoque des inondations chez le particulier.

Il remarque qu'un programme de travaux est envisagé en vue de remédier à ces problèmes avec notamment la réparation de la canalisation (estimée à 7.500 € H.T.) et la pose de caniveaux supplémentaires (estimée à 5.000 € H.T.).

Ayant souligné que la réparation de la canalisation relève de la compétence communautaire, M. C. COURTIER propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la commune de Douy-la-Ramée et invite par conséquent le Conseil à l'autoriser à signer une convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Mme FAUVET confirme ce schéma.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Déviation d'une canalisation d'eau potable à Trocy-en-Multien : validation de l'avant-projet**

M. C. COURTIER informe le Conseil de l'opportunité de ce programme de travaux qui consiste à dévier une canalisation d'eau potable située dans la carrière Clamens (abandon d'une longueur de 1 km en fonte et remplacement par une conduite en P.E.H.D. suite à l'abandon du captage de Trocy-en-Multien). Il ajoute que sur les deux tracés envisagés, le tracé retenu est celui du passage en domaine privé (415 mètres de canalisations pour un montant de travaux estimé à 51.700€ H.T.), l'autorisation du propriétaire du terrain ayant été obtenue.

Il souligne que ces travaux ne pouvant être subventionnés par les organismes financeurs habituels, le propriétaire de la carrière prend en charge financièrement les terrassements, ce qui laisse 27.700 € H.T. à la charge de la Communauté de communes.

Il propose alors au Conseil de valider l'avant-projet tel qu'il a été présenté.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

VIE LOCALE

M. C. COURTIER donne la parole à M. CARDONA.

➤ **Mise aux normes des arrêts de cars sur le territoire du Pays de l'Ourcq : actualisation du projet, validation du nouveau plan de financement et autorisation donnée au Président de demander les subventions aux co-financeurs**

M. CARDONA informe l'Assemblée d'une réunion de travail qu'il a eue le 23 novembre dernier avec les services du S.T.I.F. et de la Région sur cet important et complexe projet. Il remarque que le dossier de demande de financement doit être complété : les services de la D.D.E. doivent fournir des plans (un par arrêt) et le transporteur, quelques éléments relatifs à la fréquentation. Puis il présente le projet actualisé :

Travaux d'aménagement	1.309.995,00
Frais d'étude et de maîtrise d'oeuvre	89.896,00
Divers et imprévus (coordination SPS, annonces ...)	38.000,00
Intégration dans le site	20.000,00
Total Opération € HT	1.457.891,00

ainsi que son nouveau plan de financement :

Montant total de l'opération	1.457.891,00
Conseil Régional d'Ile-de-France (50%)	728.945,50
Syndicat des Transports d'Ile-de-France (50%)	728.945,50

M. C. COURTIER constate que le montant indiqué sur la ligne *Intégration dans le site* est faible. J.C. PIEQUET lui répond qu'il ne s'agit pas des dépenses à envisager pour chaque abribus nécessitant l'intervention de l'A.B.F. et que concernant ce poste, le montant prévisionnel est de 9.000 € par abribus. Il ajoute que ces plus-values ne sont pas financées par le S.T.I.F. ni la Région.

M. PAPELARD demande ce qu'il en est de l'avance T.V.A.. J.C. PIEQUET rappelle que la révision des statuts adoptée en début de réunion complète la compétence Transport du Pays de l'Ourcq par *Arrêts de cars : Aménagement et mise aux normes de sécurité, d'accessibilité et de confort*, ce qui signifie que le schéma initialement prévu de réalisation de ces travaux dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage des communes vers la Communauté de communes n'est plus d'actualité et que l'avance de T.V.A. sera le problème du Pays de l'Ourcq. Il ajoute qu'il en sera également ainsi de l'entretien de ces espaces et qu'il conviendra donc de mettre en place des conventions avec les communes afin de les dédommager des frais d'entretien qu'elles pourront assumer.

En réponse à M. ELU, M. C. COURTIER dit que l'arrêt du Lycée du Gué-à-Tresmes n'est pas intégré au présent dossier. M. CARDONA indique qu'il a été évoqué au cours de la réunion mais qu'il fera l'objet d'une étude spécifique compte tenu de sa complexité.

M. ELU fait alors état du problème de la route Congis / Le Gué-à-Tresmes / Etrepilly sur laquelle 24 autocars passent au quotidien. Il dit qu'il a saisi le Préfet de ce problème et que s'il n'a pas de réponse, il prendra un arrêté afin de fermer cette route. Il ajoute que cet état est une conséquence de la présence de la L.G.V..

M. CARDONA remarque que ce n'est pas seulement le problème des cars. M. ELU dit qu'il s'agit d'un problème de voirie.

M. C. COURTIER suggère que des gares de croisement soient réalisées. M. ELU dit que c'est plus complexe que ce qu'il y paraît puisqu'il s'agit d'un problème d'eaux de ruissellement activé par le passage des cars. M. CARDONA rappelle que la Communauté de communes a une compétence en matière de transport mais pas en matière de routes.

Sur l'actualisation du projet de Mise aux normes des arrêts de cars sur le réseau de bassin du Pays de l'Ourcq, M. C. COURTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Avenant n°3 de la convention pour la gestion des services de transports publics de voyageurs avec participation financière du Département et de la Communauté de communes : autorisation donnée au Président de signer cet avenant**

M. CARDONA rappelle au Conseil que conformément à la convention pour la gestion des services de transports publics de voyageurs établie pour le réseau de transport du Pays de l'Ourcq, il convient de valider, par avenant, le déficit d'exploitation du réseau pour l'année 2007-2008 (septembre 2007 à août 2008), cinquième exercice d'exploitation.

Il donne lecture du projet d'avenant n°3 à la convention soulignant que le déficit, base de conventionnement du réseau, est fixé à 241.180 €, ce qui représente une participation financière maximale du Département et du Pays de l'Ourcq de 120.590 €.

M. C. COURTIER invite alors le Conseil à l'autoriser à signer avec le Département de Seine-et-Marne, l'avenant n°3 de la convention pour la gestion des services de transports publics de voyageurs, conformément aux termes ci-dessus exposés.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Avenant n°6 relatif aux aides régionales dans le cadre d'une Charte de qualité Réseau du Pays de l'Ourcq : autorisation donnée au Président de signer cet avenant**

M. CARDONA rappelle au Conseil la signature d'une Charte de Qualité avec le Conseil Régional afin d'améliorer les évolutions du réseau du Pays de l'Ourcq et fait part de l'opportunité de procéder au renouvellement de neuf autocars standard 12,80 m ou grande longueur, équipés de girouettes électroniques frontales, sur les lignes 067-067-22, 23, 41, 46, 47, 54, 61, 63 et 65 du réseau, remarquant que ces opérations sont susceptibles de bénéficier d'un financement de la Région.

Ayant souligné l'effort financier consenti par le transporteur et la Région, M. C. COURTIER invite le Conseil à se prononcer sur cette opération et à l'autoriser à signer avec le transporteur l'avenant n°6 relatif aux aides régionales dans le cadre d'une Charte de qualité Réseau du Pays de l'Ourcq, soulignant que cet avenant précise que les aides octroyées seront reversées à l'exploitant, propriétaire des biens.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Transport scolaire : Contrat relatif à l'exécution des services organisés pour l'année scolaire 2007-2008 : autorisation donnée au Président de signer le contrat (annule et remplace la délibération 2007-09/13 prise au cours de la séance du 29/09/07)**

M. CARDONA rappelle au Conseil que par décision du S.T.I.F., le Pays de l'Ourcq est autorisé à organiser, sous sa responsabilité, les services de transport scolaire avec la société Marne-et-Morin. Il ajoute qu'au cours de la précédente séance, le Conseil l'a autorisé à signer avec l'exploitant les annexes au contrat 2005-77/S-0053 correspondant à l'actualisation des tarifs pour l'année scolaire 2007-2008.

Il informe alors le Conseil qu'il a reçu du S.T.I.F. un nouveau contrat annulant et remplaçant le précédent et qu'il convient par conséquent de rapporter la délibération 2007-09/13 et de se prononcer sur le nouveau contrat concernant l'année scolaire 2007-2008 compte tenu d'une légère modification sur une ligne.

Il propose alors au Conseil de l'autoriser à signer avec l'exploitant ce nouveau contrat (2007-77/S-0032) et son annexe pour les circuits suivants :

- le circuit 1 : Lizy-s/-Ourcq (Echampeu, Bourg)
- le circuit 2 : Lizy-s/-Ourcq (Bourg, Echampeu)/Mary-s/-Marne (La Maladrerie, Bourg)
- le circuit 3 : Lizy-s/-Ourcq (Bourg, Echampeu)/Mary-s/-Marne (La Maladrerie, Bourg)
- le circuit 4 : Lizy-s/-Ourcq (Bourg, Echampeu)
- le circuit 5 : Lizy-s/-Ourcq (Bourg, Echampeu)/Mary-s/-Marne (La Maladrerie, Bourg)
- le circuit 6: Lizy-s/-Ourcq (Bourg)
- le circuit 7 : Ocquerre (Marnoue-les-Moines) (absent sur le précédent contrat) /Crouy-s/-Ourcq (La Chaussée, Bourg, Gesvres le Duc, Fussy)
au tarif de 265,80 €HT/j (les lundi, mardi, jeudi et vendredi), 255,80 €HT sur le précédent contrat
au tarif de 168,30 €HT/j (le mercredi)
au tarif de 178,30 €HT/j (le samedi), 168,30 €HT sur le précédent contrat
- le circuit 8: Etrepilly (Bourg, Brunoy) / Trocy-en-Multien(Bourg) / Vincy-Manoeuvre (Manoeuvre/Vincy)
- le circuit 9: Jaignes (Torchamps) / Tancrou (Villemeneux, Rutel) / Jaignes (Bourg) / Tancrou (Bourg) / Cocherel (Crépoil/Bourg) / Tancrou (Bourg) / Jaignes (Bourg)
- le circuit 10 : Tancrou (Bourg)/Jaignes (Bourg)/Tancrou (Bourg)/Cocherel (Crépoil/Bourg)/Tancrou (Rutel, Villemeneux)/Jaignes (Torchamps)

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

P. COURTIER souligne que ces contrats et leurs annexes sont préparés par les services du S.T.I.F. et que les erreurs corrigées par cette délibération ne sont pas imputables au Pays de l'Ourcq.

➤ **Projet de liaison La Ferté / Lizy / Saint-Soupplets / Roissy - Charles de Gaulle : validation de principe du projet et autorisation donnée au Président de solliciter les financements du Département**

M. CARDONA rappelle l'opportunité de la mise en place d'une desserte du pôle Roissy - Charles de Gaulle et il présente le projet de liaison La Ferté/Lizy/Saint-Soupplets/Roissy CDG établi par le transporteur et notamment ses principales données d'exploitation : 7 aller-retour par jour avec un premier départ à 5H32 et un dernier départ à 19H45, un temps de parcours de 58 minutes, une ligne fonctionnant 7 jours sur 7, un service nécessitant deux autocars et trois chauffeurs.

M. CARDONA remarque que l'équilibre financier est atteint à partir de 250 voyageurs, ce qui n'est pas exclu.

M. C. COURTIER remarque que trois arrêts sont prévus sur le canton : Lizy-sur-Ourcq, Etrepilly et Marcilly. Il ajoute que ce projet est porté conjointement par les trois collectivités compétentes : les Communautés de communes du Pays de l'Ourcq, du Pays Fertois et la commune de Saint-Soupplets. En réponse à Melle DUCHESNE, M. C. COURTIER confirme que la ligne pourra être utilisée pour se rendre à Saint-Soupplets.

Ayant précisé que le déficit prévisionnel de cette ligne a été estimé à 207.619,83 € sur une base prévisionnelle de 140 voyages et de 10 clients par course, il invite le Conseil à l'autoriser à solliciter les financements du Département sur ce projet.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. C. COURTIER remarque qu'il a adressé à M. EBLE un courrier sur ce projet et que M. EBLE met à l'étude la possibilité de créer une ligne Seine-et-Marne express, ce qui signifierait 70 % de financement par le Département.

J.C. PIEQUET indique que si tout se passe bien, la ligne pourrait ouvrir en septembre 2008.

ENVIRONNEMENT, TOURISME ET AFFAIRES CULTURELLES
--

M. C. COURTIER donne la parole à Mme FAUVET. Certains délégués ayant quitté l'assemblée, il lui propose d'aborder en priorité les points faisant l'objet d'une délibération et requérant par conséquent le quorum.

➤ **Scènes rurales : autorisation donnée au Président de signer la convention avec ACT'ART pour la saison 2007-2008**

Mme FAUVET rappelle que depuis 7 ans, ACT'ART, le Pays de l'Ourcq et ses communes membres, formalisent un partenariat sur les Scènes rurales du Pays de l'Ourcq.

Elle présente rapidement le projet de la saison 2007-2008 validé par la Commission Environnement, Tourisme et Affaires culturelles et précise qu'une convention formalise ce partenariat et fixe la participation du Pays de l'Ourcq à 4.268 € pour la saison 2007-2008.

M. C. COURTIER invite alors le Conseil à l'autoriser à signer cette convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Avenant n°1 à la Convention relative à la résidence artistique de création de Paroles de l'Ourcq: Autorisation donnée au Président de signer cet avenant**

Mme FAUVET rappelle au Conseil que par une convention signée le 13 juillet 2007, ont été formalisées avec Madame ROPE les conditions de mise en place et de fonctionnement de la résidence artistique de création Paroles de l'Ourcq.

Elle présente l'état d'avancement de ce projet qui est le premier du genre sur le territoire : la phase de collecte est extrêmement productive par rapport aux prévisions du projet avec un nombre de rendez-vous plus important que celui initialement prévu, ce qui est révélateur de l'intérêt porté par les habitants sur ce travail.

M. C. COURTIER remarque alors qu'il convient, par voie d'avenant à la convention, de réévaluer la phase collecte en termes de budget, celle-ci semblant sous-évaluée au regard du travail fourni par les conteuses. Il donne alors lecture rapide du projet d'avenant n°1 à la convention qui fixe la majoration de la partie artistique à hauteur de 6.000 € et précise certains articles de la convention : l'article 11 relatif à l'arrêt de la résidence et l'article 4.3 relatif à la création.

Ayant rendu compte de l'avis favorable donné par la Commission Environnement, Tourisme et Affaires culturelles, au cours de sa séance du 29 novembre 2007, M. C. COURTIER invite le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant n°1.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Contrat d'objectifs avec l'association Danses de l'Ourcq (D2O) : autorisation donnée au Président de signer ce contrat**

Mme FAUVET rappelle au Conseil que l'association Danses de l'Ourcq créée fin 2005 a bénéficié en 2006 d'une aide au démarrage exceptionnelle du Pays de l'Ourcq, à hauteur de 13.251 €.

Elle ajoute qu'en 2007, le Conseil communautaire a décidé d'allouer à D2O une subvention de 9.703 €, avec la perspective de mettre en place un contrat d'objectifs qui permette d'avoir une vision à long terme de l'activité de l'association et d'accompagner de nouveaux projets.

Sur avis favorable de la Commission Environnement, Tourisme et Affaires culturelles, elle présente aujourd'hui le projet de contrat d'objectifs qui résulte d'un important travail commun entre les services et l'association. Elle indique les objectifs qui ont été ainsi fixés :

- Diversifier et enrichir l'enseignement chorégraphique
- Diversifier les publics
- Initier des événements autres que le spectacle annuel
- et Développer l'emploi et la formation dans l'enseignement de la danse.

Puis elle présente les axes proposés pour chaque année :

- 2008 : Diversification de l'enseignement
- 2009 : Renforcement de l'événementiel
- 2010 : Emploi / Formation.

Elle remarque enfin que pour l'année 2007-2008, le montant de la subvention du Pays de l'Ourcq est fixée à 13.536 €.

M. C. COURTIER invite le Conseil à l'autoriser à signer le contrat d'objectifs avec l'association D2O dans les termes ci-dessus exposés.

Vote favorable du Conseil à la majorité des membres présents et représentés,

Mme GARNIER ayant voté contre.

Mme GARNIER précise sa position. Selon elle, les Contrats d'objectifs contiennent tout et rien, toutes les associations cherchent à diversifier les publics et la participation lui semble énorme pour une seule année.

➤ **Courriers du Département**

M. C. COURTIER fait état de différents courriers émanant du Département : deux concernant l'aide financière du Département pour la natation scolaire (9.621 € pour les classes de 6ème et 12.209 € pour les primaires), un troisième concernant des subventions pour des programmes d'assainissement (10.520 € pour une extension de réseau à Coulombs-en-Valois et 4.290 € pour l'aménagement de l'exutoire des réseaux à May-en-Multien) et enfin un dernier concernant l'attribution d'une dotation de 79.252,05 € au titre du F.D.P.T.P.).

➤ **Championnat de France VTT des élus**

M. C. COURTIER fait part d'un courrier que lui a adressé M. de PHUOC, adjoint au Maire de Jaignes, sollicitant une aide de la Communauté de communes pour cette épreuve qui se déroulera en partie sur Jaignes. Il informe que la Commission de la Vie Locale doit étudier ce dossier.

➤ **Point sur le compte-rendu de Commission ENVIRONNEMENT, TOURISME ET AFFAIRES CULTURELLES**

Mme FAUVET tient à parcourir rapidement son compte-rendu de Commission s'agissant des points qui n'ont pas fait l'objet d'une délibération :

Tourisme : un point a été fait compte tenu de la modification en cours des statuts de la Communauté de communes

Festival du Pays Briard : le dernier concert du Pays Briard aura lieu le dimanche 9 décembre à Lizy-sur-Ourcq. Elle souligne que la collaboration avec le Pays de l'Ourcq s'orientera par la suite vers l'organisation de concerts ponctuels à l'occasion d'événements particuliers sur le territoire.

ARTECHS : une réflexion préparatoire à la mise en place d'un contrat d'objectifs est en cours avec l'association ARTECHS qui souhaite mettre en place des activités régulières liées au spectacle vivant sur le territoire.

Actions de sensibilisation artistique en milieu scolaire : un point a été fait sur ce projet qui s'échelonne de janvier à juin 2008.

Équipement culturel : une étude de définition d'un futur équipement culturel communautaire pourrait être engagée en 2008 faisant suite à la réflexion amorcée avec les acteurs culturels.

Mme FAUVET dit qu'il lui paraissant important de signaler ces travaux.

➤ **Communiqué de Mme DUCROT**

Mme DUCROT rappelle que c'est sa dernière participation à une réunion de Conseil communautaire. Elle souhaite par conséquent dire qu'elle a beaucoup apprécié de travailler avec les élus comme avec les services administratifs de la Communauté de communes dont elle souligne la compétence. Elle souhaite un bon développement au Pays de l'Ourcq.

M. C. COURTIER la remercie et confirme la qualité du travail qui a pu se faire avec ses services et dit qu'elle sera regrettée, sans préjuger des qualités de la personne qui lui succèdera.

➤ **Axe 105**

M. PAPELARD rend compte de la dernière réunion de l'axe 105 à laquelle il a participé.

M. C. COURTIER remercie l'ensemble des collaborateurs pour leur travail.

L'ordre du jour étant épuisé, M. C. COURTIER lève la séance à 12H15.

Le Secrétaire de séance

Patrick CHEVRIER